

Rapport d'activité 2023

Rédaction

Secrétariat du Comité d'Experts Climat

Mise en page

Idealogy

Éditeur responsable

Caroline Vinckenbosch – Directrice de Brupartners

Traduction

Brussels Language Services




Table des matières

	Préface	04
	1. Le Comité d'Experts Climat	05
	1.1. La création.....	05
	1.2. La composition	05
	1.3. Les missions.....	08
	1.3.1. La mission d'évaluation.....	08
	1.3.2. La mission consultative.....	09
	1.4. Le Secrétariat.....	09
	2. Les activités du Comité en 2023	11
	2.1. Le Rapport d'évaluation annuel.....	11
	2.1.1. Le rapport d'évaluation annuel 2023	11
	2.1.2. Le rapport d'évaluation annuel 2024	19
	2.2. Les avis.....	19
	2.3. Les consultations et les collaborations.....	20
	2.4. Le règlement d'ordre intérieur.....	23
	2.5. L'identité graphique.....	24
	3. Budget et Gouvernance	25
	4. Conclusion	27

Préface

L'année 2023 fut une étape cruciale pour le Comité d'Experts Climat et plus globalement dans notre lutte collective contre le changement climatique.

Cette année fut la première année de travail complète depuis la création du Comité en mai 2022, mais elle fut surtout l'année la plus chaude en moyenne jamais enregistrée à l'échelle mondiale. Si l'urgence climatique commence à être bien connue du grand public et lentement intégrée dans les politiques régionales, c'est encore trop peu le cas de nombreux autres enjeux environnementaux.

C'est ce constat que nous, membres du Comité, avons notamment identifié dans notre premier rapport, intitulé « Rapport intermédiaire d'évaluation de l'apport des politiques publiques bruxelloises aux objectifs climatiques ». Ce travail, publié en mars 2023, a voulu dépasser le seul enjeu de la politique climatique à travers un travail rigoureux et collaboratif. Il a abordé différentes thématiques telles que le réchauffement climatique, la biodiversité, la gestion des ressources en eau, la décarbonation de notre économie et la transition juste. À travers une série d'analyses et de recommandations, nous avons voulu remettre un texte destiné à guider les décideurs politiques dans l'élaboration de stratégies efficaces, justes et durables.

Pour améliorer la prise en compte de l'aspect systémique des enjeux environnementaux

et climatiques de la Région, nous avons également vu l'arrivée de nouveaux experts aux compétences diversifiées dans notre équipe. Grâce à leur travail, nous avons mis un accent particulier sur la prise en compte des différentes limites planétaires pour le rapport d'évaluation publié en 2024 et les prochains.

Nous avons également renforcé nos collaborations avec d'autres acteurs de la Région, favorisant une approche concertée face aux défis globaux. En outre, nos échanges avec les différents acteurs de la stratégie climatique régionale ont été intensifiés pour garantir que nos recommandations soient cohérentes avec la réalité du terrain.

Nos rapports et avis sont mis à disposition du Gouvernement, du Parlement et de tous les lecteurs comme des outils permettant de renforcer les politiques climatiques et environnementales de la Région.

Le rapport d'activité qui vous est présenté ici reprend les activités du Comité pour l'année 2023.

Nous vous en souhaitons une excellente lecture.

Leo Van Broeck - Président

Julien Blondeau - Vice-Président¹

¹ M. Blondeau est Vice-Président du Comité d'Experts Climat depuis le 20/06/2024.

| 1 | Le Comité d'Experts Climat

1.1. La création

Dans sa Déclaration de Politique Générale 2019-2024, le Gouvernement bruxellois évoquait dès 2019 qu' « *un comité d'évaluation interdisciplinaire et indépendant, composé d'experts scientifiques, sera institué au sein du Conseil de l'Environnement et sera chargé de remettre annuellement un rapport au Parlement sur l'état des politiques publiques en matière de stratégie climatique et de biodiversité régionale* ».

La traduction de cette intention s'est officialisée via l'ordonnance du 17 juin 2021 qui modifie l'ordonnance dite « Climat », également connue sous le vocable Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE).

Concrètement, le Parlement bruxellois a créé, auprès du Conseil de l'Environnement, un Comité d'Experts Climat, composé d'experts scientifiques indépendants, qui remet annuellement au Gouvernement et au Parlement un rapport évaluant l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes et contenant des recommandations fondées sur cette évaluation.

Un arrêté d'exécution du 28 octobre 2021 (ci-après « arrêté Comité Climat ») précise les modalités pratiques relatives au Comité : son fonctionnement, sa composition, ses missions, son Secrétariat, etc.

1.2. La composition







L'arrêté Comité Climat précise que le Comité est composé d'un **Président**, d'un **Vice-Président** ainsi que d'**au minimum 4 membres et au maximum 6 autres membres**. Le mandat des membres du Comité est d'une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

Le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) rassemble plusieurs réglementations environnementales et climatiques.

C'est dans ce Code que sont notamment repris les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les principes qui guident la politique climatique régionale et la création du Comité d'Experts Climat.



Ces membres sont des experts indépendants issus de différentes disciplines scientifiques. Les changements climatiques impactant l'ensemble des composantes de la Société, l'arrêté Comité Climat définit les différentes disciplines représentées parmi les experts, à savoir :

 Climatologie	 Villes durables	 Économie et entreprise	Qualité de l'air et mobilité
 Aspects sociaux	 Énergie	 Biodiversité	Technologie

Outre ce critère lié à l'expertise (un minimum de 5 ans d'expertise est requis), une représentation équilibrée entre les genres (maximum 2/3 du même genre) et entre les rôles linguistiques (maximum 2/3 du même rôle linguistique) sont également à respecter à tout moment au sein du Comité. La moitié des membres doit également être issue de la communauté académique.

Les critères de sélection étant définis, le Gouvernement a lancé un appel à candidatures en décembre 2021 auquel 42 personnes ont répondu, ce qui démontrait l'intérêt porté aux enjeux climatiques.

L'évaluation des candidats a été confiée, par l'arrêté Comité Climat, à un jury composé du Président et de 4 membres du Conseil de l'Environnement. Tous les candidats répondant aux critères de sélection ont été auditionnés par le jury. Après délibération, le jury a proposé au Gouvernement une liste double, à savoir une liste préférentielle de 8 candidats et une seconde liste de 8 candidats.

Le Gouvernement a approuvé la première liste et pris un [arrêté le 5 mai 2022²](#) portant nomination des membres et de la Présidence du Comité d'Experts Climat. Le Comité s'est réuni pour la première fois en juin 2022 pour démarrer son travail.

Les candidats non sélectionnés constituent une liste de réserve et peuvent être appelés à siéger au Comité dès lors qu'un membre est démissionnaire.

2 Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 mai 2022 portant nomination des membres du Comité d'Experts Climat, son Président et Vice-Président.



Au 31 décembre 2023, le Comité est composé des membres suivants :



Leo VAN BROECK
Président

Expert en villes durables et urbanisme
Retraité du secteur académique : KU Leuven
Néerlandophone



Louise KNOPS
Vice-Présidente

Experte en aspects sociaux et comportementaux
Secteur académique : Vrije Universiteit Brussel
Francophone



Jean-François BASTIN

Expert en biodiversité et écosystèmes
Secteur académique : Gembloux Agro-Bio tech
Francophone



Marcelline BONNEAU

Experte en gouvernance et aspects sociaux et comportementaux
Secteur privé : Resilia solutions
Francophone



Julien BLONDEAU

Expert en énergie et technologie
Secteur académique : Vrije Universiteit Brussel
Francophone



Rozemien DE TROCH

Experte en climatologie
Centre de recherche : Belgian Climate Centre
Néerlandophone



Geoffrey GRULOIS

Expert en villes durables et urbanisme
Secteur académique : Université Libre de Bruxelles
Francophone



Lieselot VANHAVERBEKE (experte néerlandophone en mobilité et logistique) a démissionné du Comité d'Experts Climat en août 2023. Un candidat au poste d'expert en mobilité a donc été sélectionné dans la liste de réserve et proposé au Gouvernement pour une désignation début 2024.

1.3. Les missions

Le Comité s'est vu confier 2 missions principales : **une mission d'évaluation des politiques climatiques régionales** et **une mission consultative** sur ces mêmes thématiques.

1.3.1. La mission d'évaluation

Définie par l'arrêté Comité Climat du 28 octobre 2021, le Comité s'est vu confié la mission de rédaction d'un « *rapport évaluant l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes (...) et contenant des recommandations au Gouvernement fondées sur cette évaluation* ». Le rapport couvre les différentes thématiques dont l'expertise est représentée au sein du Comité. En principe, les experts évaluent donc les différents plans et mesures régionaux ayant des incidences sur la politique climatique et formulent à cet égard des recommandations.

Dans ce rapport, le Comité doit également évaluer le respect des principes de la Gouvernance climatique tels qu'ils sont définis dans le COBRACE³, à savoir :

- **Le principe de justice sociale et de transition juste** qui implique que la prévention et la réduction des inégalités sociales et des situations de précarité fassent partie intégrante de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques ;
- **Le principe de contribution citoyenne** selon lequel la Région reconnaît et facilite l'apport de l'action collective citoyenne pour développer et gérer certaines ressources communes et contribuer à la réponse aux enjeux environnementaux, en particulier climatiques ;
- **Le principe de progression** selon lequel la révision des objectifs et des politiques climatiques doit viser systématiquement un niveau supérieur d'ambition ;
- **Le principe de mutualité** selon lequel tout pouvoir public régional et local agit de manière à renforcer l'efficacité des mesures prises par tout autre pouvoir public régional et local, au regard des objectifs globaux fixés, et vérifie systématiquement l'impact éventuel d'une mesure sur la politique climatique bruxelloise ;

³ Article 1.2.5 et 1.5.1 du Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie - https://www.ejustice.just.fgov.be/img_L/pdf/2013/05/02/2013031357_F.pdf



- **Le principe de la réduction intégrée de la pollution** selon lequel la politique climatique ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité, de la qualité de l'air, de l'eau ou d'autres composantes de l'environnement ;
- **Le principe d'innocuité** selon lequel aucune mesure prise par les pouvoirs publics régionaux ne peut porter atteinte aux objectifs climatiques à moyen et longs termes.

Une fois le rapport rédigé, le Comité le soumet au Conseil de l'Environnement qui dispose de 30 jours pour rédiger un avis sur ce rapport.

Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Secrétariat transmet le rapport du Comité et l'avis du Conseil de l'Environnement au Gouvernement et au Parlement.

Le rapport du Comité est ensuite examiné chaque année en séance plénière du Parlement lors d'un **Jour du Climat** institué par le Parlement au plus tard le 15 juin de chaque année. Les membres du Comité présentent les résultats de leurs travaux devant une séance plénière du Parlement à laquelle les membres du Gouvernement participent également. Ces derniers apportent des réponses, des compléments d'informations aux recommandations formulées par le Comité.

1.3.2. La mission consultative

La seconde mission du Comité est celle d'un organe consultatif. Elle consiste à formuler des avis sur tout texte réglementaire ou projet en matière de climat concernant la Région de Bruxelles-Capitale. Après le passage en première lecture du texte législatif ou réglementaire, le Gouvernement bruxellois sollicite le Comité afin qu'il puisse rendre son avis sur celui-ci. Le Comité dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son avis. Il peut demander au Gouvernement un délai de 30 jours supplémentaires.

Le Comité a également la possibilité de rendre des avis de sa propre initiative sur les thématiques climatiques.

L'avis du Comité est consultatif. Le Gouvernement choisit donc de tenir compte ou non des remarques formulées par le Comité.

1.4. Le Secrétariat

Le rôle du Secrétariat du Comité est défini dans l'arrêté Comité Climat : « *La mission du Secrétaire est d'assister le Président du Comité dans sa gestion quotidienne du Comité afin que celui-ci puisse remplir ses missions, notamment en préparant et assurant le suivi des réunions* ».

Le Secrétariat intervient également dans les travaux du Comité en collectant des informations nécessaires au travail des experts ou en facilitant les échanges entre le Comité et les acteurs extérieurs comme notamment les administrations régionales, des experts externes, le Gouvernement, le Parlement ou le Conseil de l'Environnement.



Enfin, le Secrétariat s'assure de la publication des travaux du Comité.

Le Secrétariat est actuellement assuré par Youssouf Bady (ybody@brupartners.brussels) qui est le point de contact du Comité.



▲
Youssouf Bady
Secrétaire

▲
Leo Van Broeck
Président

| 2 | Les activités du Comité en 2023

2.1. Le Rapport d'évaluation annuel

2.1.1. Le rapport d'évaluation annuel 2023






Chaque année, le Comité remet, au plus tard le 31 mars, son rapport d'évaluation de l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes au Gouvernement et au Parlement bruxellois. L'année 2023 a donc été consacrée d'une part, à la finalisation, de janvier à mars, du rapport d'évaluation 2023, et d'autre part, à la préparation, d'avril à décembre, du rapport d'évaluation 2024.

La méthodologie

Les membres du Comité d'Experts Climat ayant été officiellement désignés le 5 mai 2022, ils ne disposaient finalement que de peu de temps pour préparer et rédiger leur premier rapport. Les travaux sur ce rapport préliminaire ont dès lors débuté dès le mois de juin 2022.

L'objectif de ce rapport préliminaire était de remettre, au Gouvernement et au Parlement, une évaluation des politiques et stratégies climatiques régionales que les membres du Comité ont jugé pertinent d'étudier en priorité. Cet état des lieux devait servir de référence pour les futurs rapports d'évaluation et déjà être accompagné de recommandations générales et spécifiques émises par les experts du Comité.

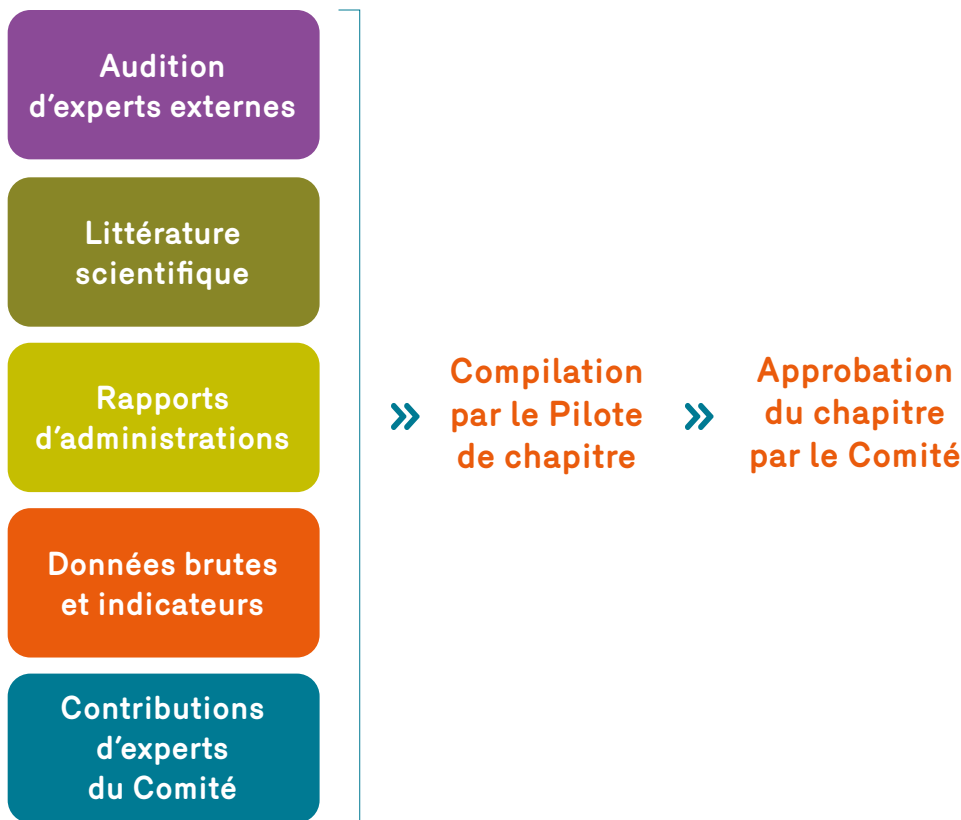
Pour ce rapport préliminaire, le Comité a décidé d'évaluer en priorité les thématiques suivantes :

-  La climatologie, l'évolution du climat à Bruxelles et l'adaptation au changement climatique ;
-  L'aménagement du territoire, l'urbanisme et la politique de rénovation ;
-  La biodiversité et la stratégie nature de la Région ;
-  L'énergie, le développement des énergies renouvelables et la décarbonation de la chaleur à Bruxelles ;
-  La justice sociale et environnementale.



Pour la rédaction de ce rapport préliminaire, les experts ont désigné, parmi eux, un pilote qui a coordonné un chapitre thématique et a compilé les contributions des autres membres et/ou des informations provenant d'experts externes au Comité (exemples : Aurore Fransolet du Haut Comité pour la Transition Juste ou Quentin Jossen de Climact), d'auditions d'organismes publics (exemples : Bruxelles Environnement ou la Commission Royale des Monuments et Sites), de documents officiels (exemple : le Plan Air Climat Energie ou la Déclaration de Politique Gouvernementale de 2019). Toutes ces informations ont ensuite été évaluées par les experts au regard de la littérature scientifique.

Les différents chapitres ont ensuite été présentés et discutés en séance plénière du Comité pour être compilés dans le rapport d'évaluation des politiques publiques du Comité.



Flux du travail interne au Comité

Le résumé du rapport d'évaluation 2023

Ce rapport préliminaire 2023, outre l'introduction, s'articule autour de 4 parties.



La première partie est consacrée à l'évolution du climat à Bruxelles et dans le monde.

La situation climatique de Bruxelles y est présentée en s'appuyant sur les résultats des publications scientifiques, notamment du GIEC⁴ ou de l'IRM⁵.

4 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

5 Institut royal météorologique de Belgique.



Le Comité a également mobilisé les données empiriques des administrations bruxelloises comme Bruxelles Environnement, Perspective ou Urban pour identifier les principaux défis de l'atténuation des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité aux changements climatiques d'une région urbaine telle que Bruxelles. Ces informations ont été compilées et évaluées en particulier par les experts en climatologie et aménagement du territoire du Comité.

Ce chapitre montre notamment que les risques liés aux îlots de chaleur et à la carence en végétation et en eau ont des conséquences socio-économiques et sur la santé.



La deuxième partie porte sur les analyses thématiques (aménagement du territoire et urbanisme – biodiversité – énergie).



Cette partie met en lumière les divers enjeux de la dynamique régionale en matière de politique climatique, notamment l'aménagement du territoire, la biodiversité et l'énergie.

Chaque thématique comprend un état des lieux des stratégies et des grandes mesures qui y sont liées et examine les défis actuels à la lumière des connaissances scientifiques. Une série de recommandations préliminaires y sont également formulées à l'intention des décideurs.

- *L'analyse de l'aménagement du territoire bruxellois* se concentre sur 2 constats principaux :
 - Le premier étant que l'état de performance énergétique du bâti bruxellois est très faible et que la Région peine à atteindre son objectif de taux de rénovation énergétique de 3 %. En effet, le taux actuel se situe entre 0.25 et 1 % malgré les efforts déployés par la Stratégie Révolution⁶. Le Comité explore dans cette partie les particularités du bâti bruxellois et les pistes d'amélioration de la politique de rénovation bruxelloise.
 - Le second concerne l'état de la gouvernance régionale dans sa capacité à accélérer les projets de rénovation du bâti en termes de procédure et de participation citoyenne. Le Comité met en avant l'augmentation de la longueur des procédures de délivrance des permis et les pistes existantes pour garantir une participation citoyenne plus fluide et mieux organisée.
- *L'analyse de la stratégie régionale relative à la biodiversité* se focalise sur l'absence de cadre planificateur clair, d'indicateurs constants et d'une définition régionale de la biodiversité et des écosystèmes.

Ce chapitre propose une définition de la biodiversité adaptée à la politique régionale et pointe le manque d'objectifs clairs pour la Stratégie Nature

⁶ <https://environnement.brussels/media/704/download?inline>



de la Région. Ces propositions se sont appuyées sur une approche de la biodiversité fonctionnelle garantie par la diversité des services écosystémiques, en particulier en milieu urbain. Le lien a également été fait avec la politique climatique en s'appuyant sur les travaux du GIEC qui mettent en avant le potentiel d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques permis par une politique nature de réensauvagement.

- *L'analyse de la politique énergétique bruxelloise*, réalisée par le Comité, identifie 3 défis prioritaires pour la Région : la décarbonation de la chaleur, la production locale d'énergie verte et les émissions indirectes.

Pour chacun de ces défis, le Comité met notamment en avant la nécessité de tenir compte des facteurs locaux pour implémenter de manière optimale les solutions techniques. De plus, comme la Région ne produit actuellement que 2 % de sa consommation d'énergie finale, il est nécessaire d'adopter une stratégie plus contraignante au regard de l'origine des importations énergétiques.



La troisième partie est dédiée à la justice sociale et environnementale.

Ce chapitre s'intéresse à la place des enjeux de justice sociale et environnementale dans les politiques climatiques. Le Comité y montre notamment que le volet bruxellois du Plan National Énergie Climat (PNEC) adopté en 2019 n'a que très peu intégré ces enjeux.

Avec l'apparition du principe de transition juste dans l'ordonnance Climat de 2021 et dans le PACE en 2023, le Comité constate une amélioration de la prise en compte de ces enjeux mais identifie dans ce chapitre des lacunes existantes.

Afin d'approfondir l'intégration des enjeux de transition juste dans la stratégie climatique de la Région et y apporter des recommandations, le Comité développe les différents types d'inégalités socio-environnementales tels qu'identifiés dans la littérature scientifique, leurs impacts et les principaux moyens d'actions publics pour les limiter. Finalement, le Comité apporte plusieurs recommandations et pistes opérationnelles pour garantir une meilleure justice socio-environnementale dans la politique climatique régionale.



La dernière partie synthétise l'ensemble des recommandations formulées dans le rapport. Elles sont reprises ci-dessous.

Le rapport préliminaire et ses recommandations sont entièrement disponibles sur le [site internet du Comité](#).



Téléchargez le rapport préliminaire ici

Les recommandations

En conclusion de son rapport d'évaluation préliminaire, le Comité a proposé une synthèse des recommandations issues de l'analyse des différents experts.



Ces recommandations sont organisées par thématique ci-dessous :

 Énergie
  Social
  Biodiversité
  Urbanisme
  Gouvernance



Intégrer les facteurs comportementaux dans la politique de rénovation et de consommation d'énergie pour garantir la pérennité des gains énergétiques.



Développer des cartes d'opportunité de développement des réseaux de chaleur.



Conclure une charte avec la Commission Royale des Monuments, Sites et urban. brussels pour une plus grande flexibilité dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments à valeur patrimoniale.



Limiter les contraintes de l'Alliance Renolution en lien avec la protection de l'identité des bâtiments et des quartiers.



S'engager à intensifier la rénovation par quartier ou par bloc.



Créer des procédures de permis accélérées pour la rénovation énergétique.



Poursuivre une densification intelligente, qualitative et abordable de Bruxelles.



Renforcer la perméabilisation et réduire la minéralisation des sols. Préserver les espaces ouverts.



Créer des zones de réensauvagement et de nature urbaine protégées.



Créer un observatoire bruxellois des inégalités socio-environnementales.



Faire un état des lieux exhaustif des politiques publiques régionales qui tendent vers des objectifs socio-environnementaux, en vue d'en faire une évaluation systématique.



Mettre en place un test de « justice environnementale » pour évaluer chaque mesure de politique publique régionale.



Énergie



Social



Biodiversité



Urbanisme



Gouvernance



Encourager les plans de financement publics pour la rénovation énergétique, qui s'adressent en premier aux logements sociaux et aux ménages précarisés.



Lancer des chantiers d'infrastructures publics pour la rénovation du bâti bruxellois.



Stabiliser les prix des loyers des biens rénovés avec une aide publique pour éviter les risques de rénoviction.



Ré-orienter les politiques fiscales pour stimuler davantage l'émergence de modèles économiques coopératifs.



Assurer une meilleure coordination entre les niveaux de pouvoir pour assurer l'atteinte d'objectifs de « transition juste » de manière systémique et durable.



Entreprendre une simplification administrative pour faciliter l'accès aux primes, subventions et aux permis, et cibler cette simplification pour accompagner les publics les plus défavorisés.



Créer un fonds public bruxellois de « pertes et dommages » pour dédommager et compenser les coûts des inégalités sociales et environnementales encourus par les groupes sociaux les plus précarisés.



Soutenir et encourager les initiatives régionales de consultation et de participation politique, notamment en lien avec l'élaboration de politiques publiques en matière éco-sociale.



Garantir un suivi dans le temps de l'état de la biodiversité et des mesures qui s'y rapportent.



Etablir une base de données régionale des espèces présentes sur le territoire et des conditions de leur résilience.



Définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs de protection des écosystèmes en termes de composition (diversité) et de configuration (surface).



Intégrer la diversité des rôles de écosystèmes dans la stratégie régionale en ne se limitant pas au service récréationnel des espaces verts.



Énergie



Social



Biodiversité



Urbanisme



Gouvernance



Identifier les points clés de la Région à réensauvager.



Renforcer les actions en lien avec les objectifs climat et le potentiel des écosystèmes.



Aligner sur l'ambition européenne les efforts destinés à réduire la consommation d'énergie des logements et du secteur tertiaire.



Accélérer le développement de la production locale d'électricité verte à partir du photovoltaïque.



Définir une stratégie claire de sortie du gaz naturel et de décarbonisation de la chaleur.



Permettre le développement de systèmes énergétiques optimaux et intégrés par quartier en dotant les pouvoirs locaux des moyens nécessaires.



Définir urgemment une stratégie plus ambitieuse de décarbonisation des émissions indirectes.



Définir des objectifs de réductions des émissions intermédiaires à court terme, menant à la définition de plans opérationnels concrets.



Les retours

Avant l'envoi du rapport au Gouvernement et au Parlement, le Comité a sollicité l'**avis du Conseil de l'Environnement** tel que prévu par l'arrêté Comité Climat. Une séance de présentation et de débat a été organisée entre les experts du Comité et les membres du Conseil.

L'avis du Conseil de l'Environnement relatif au rapport d'évaluation préliminaire du Comité est disponible au lien suivant : [Avis du Conseil de l'Environnement](#).

Le Comité a également réalisé une **présentation de son rapport aux équipes de Bruxelles Environnement**, l'administration pilotant notamment le Plan Air Climat Energie (PACE) et de nombreuses mesures dont il est fait mention dans le rapport. Les débats constructifs qui ont suivi cette présentation ont permis aux experts d'approfondir leurs connaissances des enjeux de terrain tels qu'identifiés par les équipes chargées de les opérationnaliser. Des contacts ont également été pris avec des experts sur les thématiques de la mobilité (Bruxelles Environnement), de l'énergie (Task Force Energie) et de l'urbanisme (Urban, CRMS) collaborant sur le PACE en vue d'approfondir ces sujets dans les prochains rapports.

Tel que prévu par l'ordonnance Climat, le **premier Jour du Climat** a eu lieu le 2 juin 2023 au Parlement bruxellois. Cette journée, qui doit se tenir chaque année avant le 15 juin, est consacrée, à l'examen du rapport d'évaluation du Comité. À cette occasion, le Comité a présenté son rapport devant les députés des différents groupes et les membres du Gouvernement bruxellois.

Les représentants du Gouvernement ont également pris la parole pour défendre leur politique et apporter des réponses aux analyses et recommandations des experts du Comité. Finalement, chaque groupe parlementaire a pu participer à un débat centré sur la politique climatique et environnementale régionale tout en s'appuyant sur les travaux des experts.



▲ Intervention du Président du Comité lors du Jour du Climat au Parlement bruxellois - 2 juin 2023








2.1.2. Le rapport d'évaluation annuel 2024

La méthodologie

Le rapport d'évaluation annuel 2024 est le premier rapport complet rédigé par le Comité. Pour la rédaction de ce rapport, le Comité a décidé de mettre en place, en 2023, 5 groupes de travail (GT). Chacun de ces GT a organisé son travail de manière autonome en analysant les plans et mesures régionales pertinents, auditionnant des experts (comme Aurore Fransolet) ou des représentants d'administrations (comme Bruxelles Environnement ou Urban).

Pour le rapport d'évaluation 2024, les thématiques qui ont été étudiées sont :

-  Climatologie ;
-  Aménagement du territoire et mobilité ;
-  Énergie et émissions ;
-  Biodiversité et écosystèmes ;
-  Gouvernance.

Chaque GT a désigné un pilote qui a reçu la mission de garantir, avec le soutien du Secrétariat du Comité, que l'ensemble des contributions soient ensuite compilées et harmonisées dans le rapport d'évaluation.

Ce travail en comité restreint a permis d'approfondir chaque thématique en étudiant les plans et mesures régionaux, analysant la littérature scientifique et auditionnant des experts et des administrations. Une fois le travail de rédaction terminé en GT, le pilote l'a présenté à l'ensemble des membres du Comité en vue de recueillir les éventuels amendements avant approbation finale. Les différents chapitres ont ensuite été compilés dans le rapport final.

2.2. Les avis

En 2023, le Comité a rendu un avis sur saisine :

 **A-2023-001-CEC** : Plan Air Climat Énergie

Le Plan Air Climat Énergie est le document central de la politique climatique régionale. Il prévoit une liste de mesures ainsi qu'une feuille de route pour permettre à la Région d'atteindre ses objectifs climatiques en 2030 et 2050.

En décembre 2022, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté en deuxième lecture une nouvelle version du Plan Air Climat Énergie.

Ce plan mobilise 6 administrations qui doivent mettre en œuvre les différentes mesures qui y sont listées (Bruxelles Environnement, Bruxelles Logement, Bruxelles Economie et Emploi, Urban, Perspective, Bruxelles Mobilité).

Le Comité remet son rapport d'évaluation au plus tard le 31 mars de chaque année au Gouvernement et au Parlement. Le premier trimestre de l'année est donc consacré à la finalisation de ce rapport (approbation, traduction, mise en page et publication).

Le cycle de rédaction du rapport commence donc de manière effective le 2^{ème} trimestre de chaque année. C'est pourquoi le contenu du rapport d'évaluation annuel 2024 ne sera pas résumé ici mais bien dans le rapport d'activité 2024.



Cette version du plan permet notamment de revoir à la hausse les objectifs intermédiaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Région pour les faire passer à -47 % en 2030 par rapport à 2005.

Dans son avis, transmis au Gouvernement le 17 février 2023, le Comité salue l'arrivée d'un nouveau plan permettant de centraliser et coordonner la politique climatique régionale dont l'ambition dépasse l'objectif actuellement défini dans le COBRACE. Il s'inquiète cependant de l'absence d'objectifs intermédiaires contraignants ainsi que de l'absence d'un objectif de production d'énergie renouvelable.

Le Comité encourage également le Gouvernement à développer l'articulation entre les politiques climatiques et la défense de la transition juste.

Afin de permettre une évaluation continue pertinente, le Comité défend la création de bases de données et d'indicateurs pertinents et stables dans le temps.

2.3. Les consultations et les collaborations

Pour alimenter leurs travaux, les experts du Comité consultent régulièrement des collègues académiques, des représentants d'administrations ou d'autres conseils consultatifs.

L'arrêté Comité Climat prévoit que « *le rapport d'activité annuel mentionne toutes les personnes externes au Comité rencontrées ou consultées* ». Afin de respecter les prescrits de l'arrêté, les consultations et collaborations du Comité sont référencées ci-dessous par institution.

En 2023, les acteurs rencontrés et consultés sont :

Bruxelles Environnement



Bruxelles Environnement est l'administration en charge de la politique environnementale et climatique dans la Région et un acteur central dans la récolte d'indicateurs de suivi et dans l'analyse des mesures climatiques. Elle porte et coordonne également les plans climat régionaux.

En raison de ce rôle central, le Comité a contacté et rencontré différentes équipes à plusieurs occasions :

- La division Energie Air Climat concernant l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et les polluants dans la Région, et le suivi du Plan Air Climat Energie ;
- La division Nature concernant le suivi et l'évolution du Plan Nature 2016-2020, les mesures de réensauvagement et le maillage vert.

Les échanges avec Bruxelles Environnement ont permis au Comité de rassembler des informations auprès des collaborateurs en charge de mettre en œuvre la politique climatique et environnementale de la Région. Les services de Bruxelles Environnement sont confrontés concrètement aux enjeux de ces politiques et peuvent transmettre aux experts une information à jour issue du terrain.



Par ailleurs, le rapport d'évaluation 2023 du Comité a été présenté au Comité de Direction et à l'ensemble des équipes de Bruxelles Environnement. Ces présentations ont permis des moments d'échanges et de débats avec les agents de Bruxelles Environnement et notamment avec les équipes en charge de mettre en œuvre les mesures du Plan Air Climat Énergie, du Plan Nature ou d'autres projets en lien direct avec la politique climatique régionale.

➔ <https://environnement.brussels/>

Perspective.brussels



Perspective est l'administration chargée de produire l'expertise nécessaire à la Région pour se connaître, se projeter et se développer durablement. Elle collecte et développe de nombreuses données territoriales nécessaires à la bonne compréhension des enjeux régionaux.



L'IBSA est l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse de Perspective, il collecte et produit des statistiques et des analyses socio-économiques.

Perspective et l'IBSA disposent d'une expertise reconnue et d'un grand nombre d'indicateurs et d'analyses sur les questions de l'aménagement du territoire de la Région qui ont permis d'alimenter les travaux du Comité.

Les experts du Comité ont consulté les agents et publications de Perspective et de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, notamment sur les questions d'aménagement du territoire et de l'évolution du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS).

➔ <https://perspective.brussels/fr>

Le Conseil de l'Environnement



Le Conseil de l'Environnement est le conseil consultatif bruxellois chargé de formuler des avis sur saisine ou d'initiative en matière d'environnement. L'arrêté Comité Climat a instauré le Comité auprès du Conseil et en raison de la proximité des thématiques traitées, les 2 organismes sont amenés à l'avenir à collaborer régulièrement.

Le Conseil remet également chaque année un avis sur le rapport d'évaluation du Comité.

➔ <https://www.brupartners.brussels/fr/conseil-de-lenvironnement>



Assemblée Citoyenne pour le Climat



L'Assemblée Citoyenne pour le Climat est composée de citoyens tirés au sort pour remettre une série de recommandations au Gouvernement pour un Bruxelles « bas carbone » d'ici 2050.

Les recommandations portées par les citoyens sont étudiées par les experts du Comité dans le cadre de l'évaluation de la gouvernance climatique régionale. Le cycle 1 de l'Assemblée portait notamment en 2023 sur l'habitat et en particulier sur les thèmes des nouvelles formes d'habitats, de la rénovation juste et de la végétalisation de la ville.

Les membres du Comité suivent également avec attention le cycle 2 de l'Assemblée qui porte sur l'alimentation et qui a commencé fin 2023. Le secrétariat de l'Assemblée Citoyenne pour le Climat a invité les membres du Comité à une rencontre début 2024 pour organiser un échange d'expériences sur le fonctionnement des 2 institutions. Le Comité s'intéresse en particulier au bon fonctionnement de l'Assemblée dans le cadre de l'évaluation de la Gouvernance climatique régionale.

Le Comité est également sollicité à chaque nouveau cycle de l'Assemblée Citoyenne pour proposer des thématiques à mettre à l'agenda.

➤ <https://www.assembleeclimat.brussels/>

Haut Comité pour la Transition Juste



Le Haut Comité pour la Transition Juste conseille le Gouvernement fédéral et les parties prenantes en vue des états généraux pour la transition juste. Ceux-ci se sont clôturés les 8 et 9 novembre 2023. Le Haut

Comité a publié en 2023 son rapport scientifique intitulé : « *Just Transition in Belgium : Concepts, Issues at Stake, and Policy Levers* ».

Les responsables académiques du Haut Comité pour la Transition Juste ont présenté en décembre 2023 leurs travaux aux experts du Comité Climat. Cette présentation ainsi que les différentes publications du Haut Comité ont permis d'alimenter les travaux du Comité Climat, en particulier concernant le chapitre relatif à la justice sociale et environnementale.

➤ <https://www.justtransition.be/fr/haut-comite-pour-une-transition-juste>



urban.brussels et la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS)



Urban est l'administration publique chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation.



La Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) est, quant à elle, une instance d'avis indépendante qui conseille le Gouvernement en matière de conservation du patrimoine, à la demande de celui-ci ou de sa propre initiative. La CRMS est hébergée au sein de l'administration Urban qui a la charge de son secrétariat.

Les experts du Comité ont rencontré à plusieurs reprises en 2023 les membres de ces institutions afin de recueillir leurs expertises et avis sur les stratégies et mesures de rénovation urbaine et sur les enjeux de conservation patrimoniale dans les projets de rénovation énergétique du bâti bruxellois.

➤ <https://urban.brussels/>

➤ <https://crms.brussels/>

Des experts du monde académique



Les experts du Comité sollicitent régulièrement des collègues, chercheurs, doctorants ou consultent les travaux issus de la recherche académique. En 2023, les principaux acteurs académiques consultés sont l'Université Libre de Bruxelles, de Vrije Universiteit Brussel, le Louise lab., le Belgian Climate Centre, l'Institut Royal météorologique, et l'Urban Ecology Centre.

➤ <https://www.ulb.be/>

➤ <https://www.vub.be/en>

➤ <https://www.louiselab.be/>

➤ <https://www.climatecentre.be/>

➤ <https://urban-ecology.be/>

➤ <https://www.meteo.be/fr/services/donnees>

2.4. Le règlement d'ordre intérieur

En s'appuyant sur l'ordonnance Climat et sur l'arrêté Comité Climat, le Secrétariat a proposé un projet de règlement d'ordre intérieur (ROI) aux membres du Comité.

Le ROI a été approuvé par le Comité le 15 mai 2023. Il organise concrètement le fonctionnement du Comité. Il clarifie les missions et responsabilités de la Présidence, des membres et du Secrétariat du Comité, garantit également la transparence des rémunérations des membres et prévoit les modalités de nomination, démission ou encore de gestion des conflits d'intérêts.



Consultez le règlement d'ordre intérieur ici

2.5. L'identité graphique

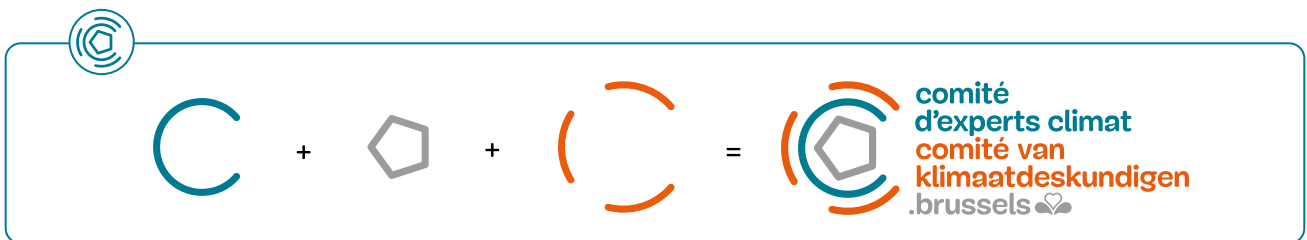
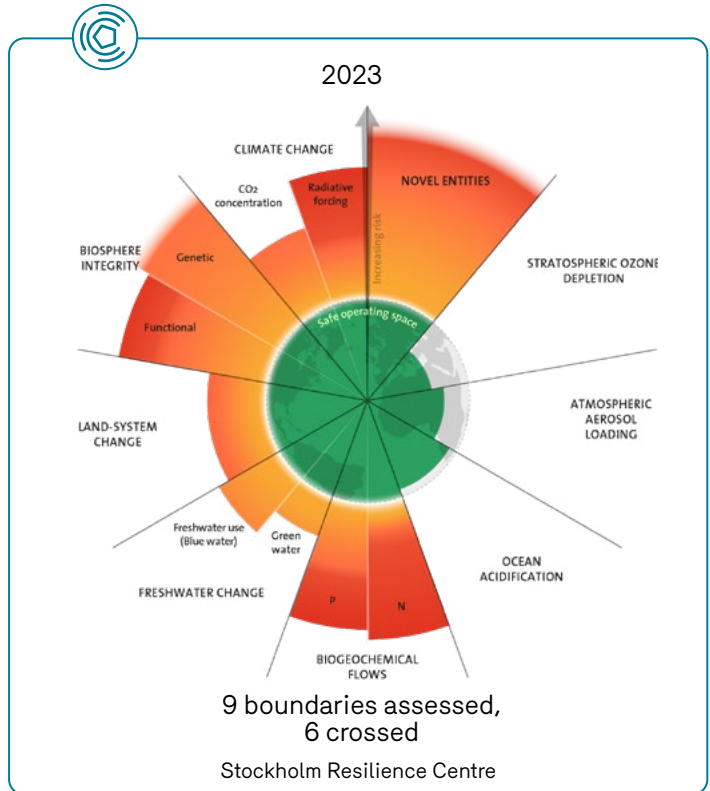
Le Comité d'Experts Climat s'est doté d'une identité visuelle par la création d'un logo et d'une charte graphique. En 2023, le Comité a sollicité un prestataire en création graphique, par marché public, pour l'accompagner dans la création de cette identité graphique et de ce logo.

La volonté des membres du Comité, quant à cette identité visuelle était double :

- Représenter l'expression « *Think globally, act locally* » qui s'applique idéalement à la ville-région qu'est Bruxelles.
- S'appuyer sur les travaux du *Stockholm Resilience Centre* de la *Stockholm University* et ses travaux sur les limites planétaires⁷.

Les membres du Comité ont souhaité que ce logo puisse représenter la transversalité des politiques climatiques et environnementales.

Ces réflexions ont abouti à la création visuelle suivante qui schématise les limites planétaires tout en s'inscrivant dans la charte graphique régionale.



▲ Construction du logo du Comité d'Experts Climat

Le **cercle central, initiale de Comité**, Climat et Consultation, enferme le **pentagone de Bruxelles**. **Trois segments** s'en dégagent pour symboliser la **notion de limites naturelles de la planète** faisant ainsi référence au schéma des limites planétaires.

Le **bleu teinté de vert** évoque la **confiance et la fiabilité**, il représente également les données qui n'ont pas encore dépassé les limites planétaires.

L'**orange** représente quant à lui, les limites qui sont ponctuellement dépassées. Toutefois, cette couleur est également symbolique d'**optimisme et de dynamisme**.

Le **gris** est un choix **élégant et apaisant** qui rappelle la **couleur de l'iris régional**.

7 [Earth beyond six of nine planetary boundaries - Science](#)

| 3 | Budget et Gouvernance

Afin d'assurer son fonctionnement et la réalisation de ses missions, le Comité dispose d'un budget qui lui est propre. Ce budget comprend les postes suivants : les frais de personnel du Secrétariat, et les frais de fonctionnement et d'investissement du Comité.

Pour 2023, le budget prévisionnel était le suivant :

Budget prévisionnel 2023	
Frais de personnel pour le Secrétariat	94.600 €
Frais de fonctionnement	142.750 €
Frais d'investissement	300 €
Budget Total	237.650 €

Afin d'assurer la transparence des jetons octroyés aux membres du Comité, le tableau récapitulatif ci-dessous reprend le nombre de jetons et le montant total annuel octroyé lors des 3 premiers trimestres de 2023 à chacun des membres. Le 4^{ème} trimestre 2023 sera comptabilisé sur le budget 2024 avec les 3 premiers trimestres de 2024.

Le montant du jeton de présence est de 300 €/réunion pour le Président et la Vice-Présidente et de 120 €/réunion pour les autres membres du Comité.

Le tableau ci-dessous indique les montants perçus pour chaque membre :

Jetons totaux dus pour 2023			
Membres	Nombre de participations aux réunions (9 réunions au total)	Nombre de réunions avec jeton	Montant des jetons octroyé (€)
L. Van Broeck (Président)	8	8	2.400
L. Knops (Vice-Présidente)	5	5	1.500
J.-F. Bastin	1	0	0
J. Blondeau	6	6	720
M. Bonneau	3	3	360
R. De Troch	6	6	720
G. Grulois	4	4	480
L. Vanhaverbeke	0	0	0
Montant total des jetons de présence octroyé			6.180 €



Il est à noter que la participation des membres aux réunions officielles du Comité n'est pas représentative du travail qu'ils accomplissent respectivement. En effet, au-delà de ces réunions, ils sont amenés à récolter des informations qu'ils partagent et analysent en GT en vue de rédiger leur contribution au rapport d'évaluation du Comité. Ces réunions en GT portent sur des thématiques spécifiques et ne nécessitent donc pas la présence de l'ensemble des experts. Ils sont également sollicités pour présenter leur rapport et les recommandations à différentes instances ou pour participer à différents événements.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions et en fonction de son budget disponible, le Comité peut solliciter des experts externes rémunérés, ou à titre gratuit, et lancer des marchés publics pour réaliser des études en lien avec ses thématiques de travail.

En 2023, le Comité n'a pas fait appel à des experts externes rémunérés et n'a pas lancé de marchés publics pour la réalisation d'études.

| 4 | Conclusion

L'année 2023 fut la première année complète de travail pour le Comité et ses membres qui ont démarré l'année 2024 enrichis de cette expérience.

2023 a vu la remise du premier rapport d'évaluation des politiques climatiques bruxelloises et du premier avis du Comité, l'organisation du premier Jour du Climat et le début d'un nouveau cycle de rédaction pour un rapport d'évaluation 2024 encore plus ambitieux.

Cette année 2023 fut également l'occasion d'évaluer et modifier la méthodologie de travail du Comité après la publication du rapport préliminaire en mars 2023. À cet égard, l'avis du Conseil de l'Environnement et les retours des différents acteurs de la politique climatique régionale rencontrés ont permis aux experts du Comité d'alimenter leurs analyses. Cette réorganisation a mené à la création des différents GT internes spécialisés par thématique qui approfondissent chaque sujet avant de présenter leurs conclusions à l'ensemble des experts.

En 2023, les membres du Comité ont suivi avec intérêt les travaux en lien avec la politique climatique dans la Région ou ailleurs. Ainsi, le Comité a été particulièrement attentif aux travaux et recommandations de l'Assemblée Citoyenne pour le Climat qui a remis en juin 2023 ses premières recommandations sur l'habitat dans la Région. Les experts du Comité ont insisté dans leurs travaux sur l'importance de la participation citoyenne et de la transition juste et continuent à soutenir entièrement l'initiative régionale d'Assemblée Citoyenne pour le Climat.

Au niveau belge, le Comité s'est particulièrement penché sur les travaux scientifiques du Haut Comité pour la Transition Juste en invitant les experts à partager leurs conclusions et à en débattre. Au niveau international, c'est évidemment la publication du rapport de synthèse du GIEC qui a fait l'objet d'une attention particulière.

Enrichis de ces expériences, les experts du Comité ont abordé l'année 2024 dans un contexte particulier. En effet, l'année 2023 est considérée, en moyenne, comme étant l'année la plus chaude jamais enregistrée au niveau mondial et les modèles prévoient que 2024 pourrait continuer dans cette tendance.

L'année 2024 s'annonce donc comme étant une année de grands défis pour les acteurs de la politique climatique. En cette année électorale, le Comité souhaite mettre l'expertise de ses membres au service de la Gouvernance climatique pour garantir une stratégie d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui soit ambitieuse et juste.



comité
d'experts climat
comité van
klimaatdeskundigen
.brussels 